

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2008**

Décision n° **B-2008-0008**

commune (s) : Dardilly

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Charrière et appartenant à Mme Noëlle Clément

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 5 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Elmalan, MM. Charrier, Abadie, Passi (pouvoir à M. Claisse), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Daclin), M. Blein.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 13 mai 2008

Décision n° B-2008-0008

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Charrière et appartenant à Mme Noëlle Clément**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Charrière à Dardilly, une parcelle de terrain de 105 mètres carrés environ dépendant de la propriété de madame Noëlle Clément, cadastrée sous le numéro 65 de la section AD et située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, madame Noëlle Clément céderait le bien en cause à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 072 007 016 délivré le 9 juillet 2007, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait à sa charge divers travaux de clôture, d'arrachage de végétation, de démolition et reconstruction d'un escalier, ces travaux étant estimés à 35 436,90 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Charrière à Dardilly et appartenant à madame Noëlle Clément.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une autorisation de déclaration préalable pour la reconstruction de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 560 € pour les frais d'actes notariés.

5° - La somme de 35 496,90 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2008 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008